

## CFA de l'académie de Versailles

### CAP MENUISIER FABRICANT

UFA Louis Blériot - 67 Rue de Verdun 92150 Suresnes

#### OBJECTIFS

Le titulaire du CAP menuisier fabricant est destiné à devenir un ouvrier professionnel qualifié de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier pour fabriquer différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que tout aménagement ou agencement de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion et d'accueil de public...

Au sein de l'entreprise, en atelier, son activité consiste à :

- participer à la préparation de fabrication d'ouvrages très variés, par ses connaissances technologiques, par sa maîtrise des savoir-faire ;
- suivre le processus de fabrication de son ouvrage à partir du dossier technique, des normes de la menuiserie et de l'agencement, des contraintes de l'entreprise ;
- mettre en œuvre les mesures de sécurité et de prévention adaptées ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication de la menuiserie et de l'agencement.

#### CONTENU

Compétences professionnelles :

- Préparer la fabrication
- Fabriquer un ouvrage de menuiserie et d'agencement

Savoirs :

- Français et Histoire- Géographie – Education civique
- Mathématiques – Sciences physiques et chimiques
- Éducation physique et sportive
- Prévention santé environnement
- Langue vivante étrangère

#### PUBLICS

- Salarié en Contrat d'Apprentissage

#### DURÉE

De 400 h

#### DATES

Date de début : 01 septembre 2024

Date de fin : 30 juin 2025

#### PRÉ-REQUIS

Sur positionnement

Toute personne ayant suivi la scolarité d'une classe de 4ème ou ayant une expérience professionnelle dans les métiers du bois.

#### NIVEAU DE SORTIE

Niveau 3 (ex V)

#### VALIDATION

- Diplôme / unité de diplôme  
CAP menuisier installateur

#### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- A distance
- Cours du jour
- Face à face

## POURSUITE D'ACTIVITÉS

Le titulaire du CAP menuisier fabricant exerce son activité dans tout type d'entreprises. Le secteur économique correspond à la deuxième transformation du bois qui fabrique des ouvrages de menuiserie, agencements et mobiliers. Les ouvrages de menuiserie-agencement et les mobiliers de production industrielle participent aux fonctions du second œuvre, aménagement et agencement des locaux privés ou publics.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Apprentissage uniquement en deuxième année.

Moyens matériels : Plateaux techniques équipés avec le matériel et appareils nécessaires aux formations en fonction du domaine d'activité, salles banalisées, salles informatiques. Centre d'informations et de documentation. Restauration sur site.

Moyens humains : enseignants de l'éducation nationale. Interventions ponctuelles de professionnels du secteur possibles.

Modalités de recrutement : Affelnet, dossier de candidature, entretien, tests, positionnement pédagogique. Possibilité d'intégrer le cycle de formation en deuxième année en fonction de l'expérience professionnelle du candidat.

Modalités pédagogiques : Alternance centre de formation et entreprise. Cours en face à face ou distanciel possible. Mises en situations professionnelles. Chef d'œuvre.

## COÛT

Reste à charge 0 €

## FINANCEMENT

- Entreprise et OPCO

## DOMAINES PROFESSIONNELS

- Bâtiment et travaux publics
- Environnement, aménagement

## CONTACT

Mr Michel Wyrwas

Téléphone : 01.45.06.21.36

Email : michel.wyrwas@ac-versailles.fr

## RÉFÉRENT HANDICAP

Mme Charleen Courtois

charleen.courtois@ac-versailles.fr

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Un(e) apprenti(e) en situation de handicap peut bénéficier de divers aménagements dans le cadre de sa formation en prenant contact avec la référente handicap. Ainsi, il/elle bénéficie d'un accueil et d'un accompagnement particulier tout au long de sa formation en alternance.

Une demande de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) doit être effectuée auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du département de résidence. Les équipes du CFA académique sont sensibilisées et mobilisées pour accueillir des personnes en situation de handicap et leur proposer un accompagnement adapté pour favoriser leur formation en alternance.

